Délibération n° 6	Conseil Municipal du 15 septembre 2016
Direction Générale des	Domaine de compétence :
Services	8.5 - Politique de la ville

Le jeudi 15 Septembre deux mille seize à 20 h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation : 09/15/2016

Membres présents : 26

membres presents : 20

Membres ayant donné pouvoir: 6

Membres excusés : 0

Nombre de votants : 31

Affiché le 19/09/2016

Présents: Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Laurence LEDOUX, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Bagdad GHEZAL, Madame Christelle BEAURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Monsieur Frédéric CADET, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Lucien BONVOISIN, Adjoints, Monsieur Christian RAMET, Madame Charlotte PERRAULT, Mme Laurie CAFFIER, Monsieur Yvon BRIHIER, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Richard KASPRZAK, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Joël DACHICOURT, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Martina DESCHARLES, Madame Stéphanie CODRON, Madame Marie-Pierre HAGNERE, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Madame Stéphanie DANNE, Madame Angélique COUSIN.

Absent non excusé: 1 Monsieur Stéphane SAGNIER, (quitte la salle de séance après avoir donné le pouvoir de Mme Stéphanie DANNE – 19 h 58)

Votants: 31

Secrétaire de séance : Madame Laurie CAFFIER

Objet : Contrat de Ville - Reversement des subventions CGET/ETAT à la CCMTO

Rapporteur: M. Fait

Synthèse de la délibération :

Reversement des subventions CGET/ETAT à la

CCMTO

Le service politique de la ville, jusqu'au 30 juin 2016, était un service municipal. De ce fait, la commune d'Etaples intervenait comme co-financeur avec l'Etat sur les projets portés par ce service, et percevait donc les subventions correspondantes.

Suite au transfert de cette compétence en date du 1er juillet 2016, les dépenses liées aux projets du service politique de la ville sont supportées par la CCMTO et les subventions de l'Etat doivent être de ce fait reversées à l'EPCI.

Vous trouverez ci-après, le tableau correspondant aux actions du service politique de la ville ainsi que les montants à reverser des subventions Etat perçues par la Ville d'Etaples au titre des actions financées en 2016, vers la CCMTO.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les deux conventions

Délibération adoptée avec 31 voix pour.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Délibération rendue exécutoire en vertu de sa publication et de sa transmission au Contrôle de légalité le (voir visa)

Le Maire

Philippe Fait

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

1. d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire

2. d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20160915-del6-150916-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2016

